Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026080-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 10 septembre 2026

Le 10 septembre 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du vendredi 04 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Margot CHAPON donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 22 / **procurations :** 1

Secrétaire de séance : M. Marc TARDY

DELIBERATION N°2026/80

CREATION – COMITE CITOYENS « ENFANCE – JEUNESSE – SPORT »

La municipalité souhaite favoriser la participation des habitants, et notamment des enfants, des jeunes et des familles, à la réflexion et à la concertation autour des enjeux liés à l'enfance, à la jeunesse et au sport sur le territoire communal. Dans cette perspective, il est proposé de créer un comité citoyens « Enfance Jeunesse Sport » permettant d'associer des élus, des habitants et des personnes ressources aux travaux de réflexion et de concertation sur ces thématiques du quotidien.

Ce comité aura notamment pour objectifs :

- de recueillir les besoins, attentes et propositions des enfants, des jeunes et des familles ;
- d'identifier les problématiques rencontrées par les enfants et les jeunes dans leur quotidien sur le territoire communal ;
- de contribuer à la réflexion sur les actions municipales en matière d'éducation, de loisirs, de culture, de sport, de prévention, de citoyenneté et d'accompagnement des jeunes ;

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal, la composition de chaque comité citoyens est de 12 membres maximum, répartis comme suit :

- 3 élu(e)s, dont 1 de la minorité, désignés en conseil municipal ;
- 2 « personnes ressources » maximum, désignées sur proposition du Maire ou adjoint(e)/conseiller(e) délégué en charge de la thématique, parmi les candidatures citoyennes reçues ;
- 7 membres citoyens, tirés au sort parmi les candidatures citoyennes reçues. Pour permettre la représentation intergénérationnelle de tous les Bonovistes, ce tirage au sort sera organisé en deux temps :
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **15 à 25 ans**
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **plus de 25 ans**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026080-DE

Un appel à candidature sera ouvert du 11 septembre au 05 octobre 2026 et sera diffusé à l'ensemble des Bonovistes via le site internet, Facebook, l'application Mon village, le panneau lumineux et par affichage papier sur les panneaux d'expression libre de la commune. A l'issue de cette période de candidature, le tirage au sort aura lieu lors du conseil municipal suivant selon les modalités prévues à l'article 31 du règlement intérieur.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;
Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations ;
Vu la délibération n°2026-35 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

- **de décider** la création du comité citoyens « Enfance – Jeunesse - Sport » ;

- **de fixer** à 12 membres la composition du comité citoyens « Enfance- Jeunesse - Sport » ;
  - 3 « élus » selon la représentation proportionnelle
  - 2 personnes « ressources » maximum qui seront désignées par le maire et/ou l'adjoint/conseiller délégué en charge de la thématique parmi les candidatures citoyennes reçues,
  - 7 citoyens tirés au sort de manière paritaire et intergénérationnelle.

- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour ces désignations ;

- **de désigner** les 3 membres élus de ce comité :
  - Liste « Le Bono citoyen et audacieux » : 2 sièges : Magali LE VIQUEL et Margot CHAPON
  - Liste « Nouvel Elan pour Le Bono » : 1 siège : pas de candidature

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

⇨ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal : 19 voix pour et 4 abstentions (M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN) du groupe « Nouvel Elan pour Le Bono «*

Le 11 septembre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.